

AVIS PUBLIC

Calendrier 2024 des séances ordinaires du conseil municipal de la Ville de Forestville

Conformément à l'article 319 de la Loi sur les cités et villes, le conseil doit établir, avant le début de chaque année, ses séances ordinaires en fixant le jour et l'heure;

Les séances 2024 auront lieu les mardis à 19 h aux dates suivantes :

- 16 janvier
- 13 février
- 12 mars
- 9 avril
- 14 mai
- 11 juin
- 9 juillet
- 13 août
- 10 septembre
- 8 octobre
- 12 novembre
- 10 décembre

Donné à Forestville, ce 13 décembre 2024,

Original signé par :
Dominique Tremblay, greffière-trésorière

VILLE DE FORESTVILLE

1, 2^e Avenue,
Forestville (Québec) G0T 1E0

Téléphone : **418 587-2285**
Télécopieur : 418 587-6212

forestville@forestville.ca